RAPPORT N° DFCG/2026/286

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Coopération territoriale européenne : mise en œuvre des projets du Département du Nord validés par le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.

Dans sa délibération en date du 23 janvier 2023 (n° DTT/2023/35), le Département du Nord s'engageait dans le programme de coopération territoriale européenne Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027. Plusieurs perspectives de projets transfrontaliers étaient alors identifiées. Depuis, ce sont 14 projets transfrontaliers qui ont été proposés et validés par les comités de pilotage du programme Interreg VI des 8 et 9 février 2024 puis du 4 juillet 2025 pour un coût total pour le Département du Nord de 10 M€ avec une recette de 6 M€ de cofinancement européen au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Deux nouveaux projets transfrontaliers ont été déposés en 2026 par le Département du Nord et approuvés par les comités de pilotage Interreg VI du 26 juin 2026 et du 28 septembre 2026 pour un montant total de 762 220 euros pour le Département dont 457 332 euros de cofinancement au titre du FEDER. Ces projets traitent d'enjeux communs au Département du Nord et à ses territoires voisins : le marché de l'emploi et l'enfance.

Les deux projets pour lesquels le Département du Nord est opérateur sont :

- Skills2Work est un projet de coopération entre partenaires français et flamands visant à renforcer les compétences et les pratiques d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Le Département du Nord contribuera au projet en développant la veille et le partage de pratiques innovantes, en expérimentant de nouvelles formes de recrutement inclusif entre structures d'insertion et employeurs, ainsi qu'en testant des méthodes d'accompagnement adaptées aux personnes confrontées à des problématiques de santé ou de handicap ;

- MATER : suivi des expériences des patientes pour améliorer les soins de maternité.
  La Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département du Nord est reconnue comme un acteur de référence dans le champ de la périnatalité et de la santé publique. Forte de sa connaissance des organisations sanitaires françaises et de son implication dans la coordination des parcours périnataux, elle apportera une expertise essentielle à la gouvernance et à la mise en œuvre du projet.
  Le Département du Nord apportera également son expertise au comité de pilotage ainsi qu'à l'élaboration du protocole et des outils de recueil de données. Il contribuera aux modules de travail relatifs à l'inclusion des publics cibles et la conduite d'entretiens visant à recueillir leur expérience.

Le lancement officiel de l'ensemble des projets Interreg VI aura lieu début 2027 et permettra d'acter les dates de démarrage de chaque projet.

Le plan de financement de chaque projet Interreg VI 2021-2027 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Skills2work	MATER	Total
Montant total du budget	3 153 650 €	1 991 163 €	5 144 813 €
Montant total FEDER	1 892 190 €	1 194 697 €	3 086 887 €
Montant total pour le CD59	692 220 €	70 000 €	762 220 €
Taux de financement Interreg	60%	60%	60%
Recettes FEDER Interreg CD59	415 332 €	42 000 €	457 332 €
Dépenses nettes CD59	276 888 €	28 000 €	304 888 €

Il est proposé au Conseil départemental :

Pour le projet Skills2Work :

- d'approuver le projet **Skills2Work** financé par le Programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 3 153 650 euros, et de le cofinancer à hauteur de 692 220 euros ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 692 220 euros sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;

- de désigner POM West Vlaanderen en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs.

Pour le projet MATER :

- d'approuver le projet **MATER** financé par le Programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût total de 1 991 163 euros, et de le cofinancer à hauteur de 70 000 euros ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 70 000 euros sur les crédits inscrits aux budgets correspondants ;

- de désigner l'Université de Gand en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le Comité de pilotage Interreg VI pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs.

Pour les deux projets Interreg :

- de m'autoriser à solliciter le financement Interreg VI France Wallonie Vlaanderen pour l'ensemble des projets détaillés dans le rapport ;

- de m'autoriser à signer les conventions partenariales de chacun des projets.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	98 545 615	54 885 883	762 220
31004OP002	31004E16	0	0	457 332

Christian POIRET
Président du Département du Nord